

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Afin de garantir le capital et la performance à l'échéance, le gérant du fonds aura recours à deux types d'actifs :

- Actifs de bilan : Le FIA est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins en instruments financiers éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le complément, soit 25 % maximum, sera investi en titres de créance (Investment grade) et instruments du marché monétaire et/ou en OPCVM et/ ou FIA de classification « monétaires » et/ou « monétaires court terme » et/ou « Obligations et autres titres de créance en euros » et/ou « Obligations et autres titres de créance internationaux » et/ou « Actions non éligibles au PEA ».
- Actifs de hors bilan : swaps visant à obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permet de réaliser l'objectif de gestion et la protection du capital.

Le FIA verse à une ou plusieurs contrepartie(s) la performance du panier action et les dividendes qui y sont associés ainsi qu'un flux de taux issu du rendement de l'actif obligataire. Une ou plusieurs contrepartie(s) verse(nt) au FIA la performance garantie ainsi qu'une marge permettant de couvrir les frais de gestion.

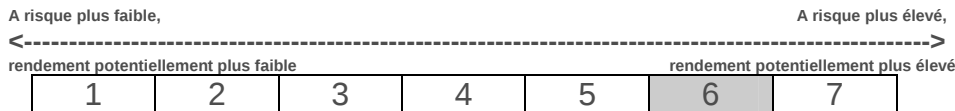
La période de commercialisation s'étend du 11 janvier 2016 au 25 février 2016, avant 12 heures pour les souscriptions.

- **Durée de placement recommandée : Durée de la formule soit jusqu'au 14 mars 2024.**

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jeudi jusqu'à 12 heures 30 auprès de l'établissement en charge de la centralisation.

• Profil de risque et de rendement :



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité annualisée des rendements à échéance à partir de simulations de portefeuilles sur les 5 dernières années. L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète le niveau de volatilité associée à une perte maximum à 99 % à échéance du fonds. Il reflète la volatilité des marchés sur lesquels il est investi dans le cadre de cette simulation et n'est pas adapté au cas de rachat en cours de vie. Les données historiques utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue.

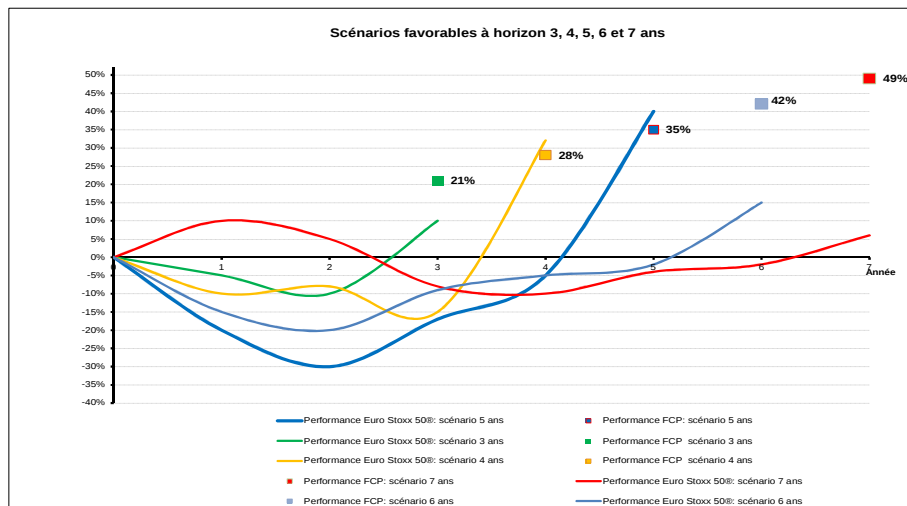
► **Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :** les risques de crédit (risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur) et de contrepartie (risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille), ces risques étant annulés à l'échéance du fonds par l'application de la formule

► **Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.**

Scénarios de performance

Les trois scénarios ci-après ont pour objet d'illustrer la formule. Il est préalablement rappelé que compte tenu de la formule, la durée du placement n'est pas au choix de l'investisseur et dépend uniquement de la performance de l'indice EURO STOXX 50®. La performance de l'indice est calculée dividendes non réinvestis, ainsi l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués par les titres composant l'indice. Ces scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

1. La condition de remboursement anticipé est réalisée soit le 14/03/2019, soit le 12/03/2020, soit le 11/03/2021, soit le 10/03/2022, soit le 09/03/2023 :



Condition de remboursement anticipé réalisée à horizon 3 ans :

En année 3, la performance de l'Indice de référence depuis l'origine est supérieure à 0%, le fonds est alors dissous automatiquement. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est alors remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, nette de frais, et reçoit un gain de 21%. Dans ce scénario le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FIA : le rendement actuariel annualisé du FIA s'élève à 6,45%.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 4 ans :

En année 4, la performance de l'Indice de référence depuis l'origine est supérieure à 0%, le fonds est alors dissous automatiquement. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est alors remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, nette de frais, et reçoit un gain de 28%. L'investisseur ne bénéficie toutefois pas de l'intégralité de la hausse de l'indice, le gain fixe étant plafonné à 28% alors que l'indice a progressé de 32%. Dans ce scénario le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FIA : le rendement actuariel annualisé du FIA s'élève à 6,29%.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 5 ans :

En année 5, la performance de l'Indice de référence depuis l'origine est supérieure à 0%, le fonds est alors dissous automatiquement. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est alors remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, nette de frais, et reçoit un gain de 35%. L'investisseur ne bénéficie toutefois pas de l'intégralité de la hausse de l'indice, le gain fixe étant plafonné à 35% alors que l'indice a progressé de 40%. Dans ce scénario le rendement actuariel annualisé du FIA s'élève donc à 6,13%.

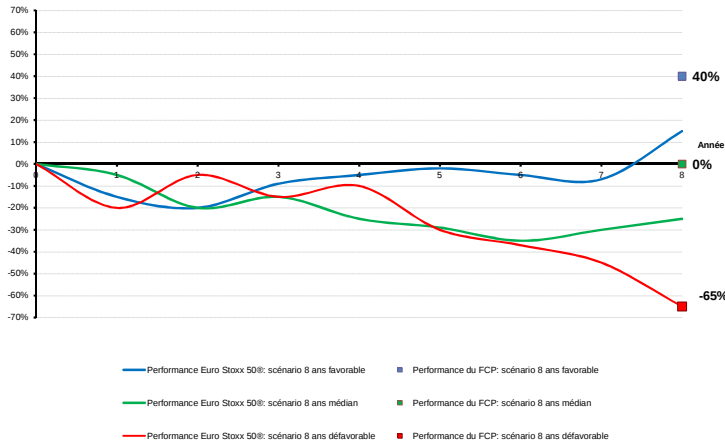
Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 6 ans :

En année 6, la performance de l'Indice de référence depuis l'origine est supérieure à 0%, le fonds est alors dissous automatiquement. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est alors remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, nette de frais, et reçoit un gain de 42%. Dans ce scénario le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FIA : le rendement actuariel annualisé du FIA s'élève à 5,98%.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 7 ans :

En année 7, la performance de l'Indice de référence depuis l'origine est supérieure à 0%, le fonds est alors dissous automatiquement. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est alors remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, nette de frais, et reçoit un gain de 49%. Dans ce scénario le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FIA : le rendement actuariel annualisé du FIA s'élève à 5,83%.

Scénarios 8 ans : favorable, médian et défavorable



Scénario défavorable : La performance de l'indice EURO STOXX 50® a baissé de plus de 40%

Les performances 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans et 7 ans de l'Indice de référence sont strictement inférieures à 0%, la condition de remboursement anticipée n'a donc pas été réalisée.

A l'échéance du 14 Mars 2024, la performance de l'Indice de référence a baissé de plus de 40%, l'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence subit l'intégralité de la baisse de l'indice, soit une perte de 65%. A l'échéance du 14 Mars 2024 (Valeur Liquidative Finale), il est donc remboursé à hauteur de 35% de la Valeur Liquidative de Référence. Dans ce scénario, le rendement actuariel annualisé du FIA s'établit à -12,22%.

Scénario médian : La performance de l'indice EURO STOXX 50® est strictement inférieure à 0%, sans avoir baissé de plus de 40%

Les performances 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans et 7 ans de l'Indice de référence sont strictement inférieures à 0%, la condition de remboursement anticipée n'a donc pas été réalisée.

A l'échéance du 14 Mars 2024, la performance de l'Indice de référence est strictement inférieure à 0%, sans avoir baissé de plus de 40%, l'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est, à l'échéance du 14 Mars 2024 (Valeur Liquidative Finale), remboursé de la Valeur Liquidative de Référence. Dans ce scénario, le rendement actuariel annualisé du FIA s'établit à 0%.

Scénario favorable : La performance 8 ans de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle

Les performances 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans et 7 ans de l'Indice de référence sont strictement inférieures à 0%, la condition de remboursement anticipée n'a donc pas été réalisée.

A l'échéance du 14 Mars 2024, la performance de l'Indice de référence est positive ou nulle, l'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est, à l'échéance du 14 Mars 2024 (Valeur Liquidative Finale), remboursé de la Valeur Liquidative de Référence augmentée d'une performance de 56%. L'investisseur peut ne pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains. Dans ce scénario, le rendement actuariel annualisé du FIA s'établit à 5,68%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FIA.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	2% maximum ; 0% le 14 mars 2024; 0% en cas de remboursement anticipé

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier ou distributeur sur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.15%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les éventuels frais d'entrée ou de sortie ainsi que les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus (page 13) de ce FIA, disponible sur le site internet www.federal-finance.fr.

Date de création du FIA : 11 janvier 2016

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'information sur le Fonds** : Le prospectus du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relation Clientèle au n° 09 69 32 88 32.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : La valeur liquidative du Fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Informations contenues dans le DICI** :

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 avril 2018.